



Bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan

Directive Habitats, Faune, Flore

Numéro européen : FR2601015

Numéro régional : 30

Département : Nièvre

Arrondissements : Château-Chinon

Communes : Avrée, Chiddes, Fléty, Fours, Glux-en-Glenne, La Nocle-Maulaix, Lanty, Larochemillay, Limanton, Luzy, Millay, Montaron, Moulins-Engilbert, Onlay, Poil, Préporché, Remilly, Saint-Honoré-les-bains, Saint-Léger-de-Fougeret, Savigny-Poil-Fol, Sémelay, Sermages, Thaix, Vandenesse, Villapourçon

Surface : 49 271 hectares



Au sud du département de la Nièvre, le site Natura 2000 « bocage, forêts et milieux humides du Sud Morvan » présente des milieux naturels variés. Sur les parties sud et ouest, les collines sont peu marquées et couvertes par des massifs forestiers étendus alternant avec des prés bocagers. Au nord et à l'ouest, la prairie bocagère domine le paysage et les boisements sont surtout localisés sur les sommets des buttes granitiques et les versants des vallées.

L'ensemble, parcouru d'un dense chevelu de rivières et ruisseaux alimentés par un réseau de petites zones humides (mouilles, suintements,...), offre des lieux de reproduction et d'alimentation pour un grand nombre d'espèces animales inféodées aux milieux aquatiques.

Le patrimoine naturel d'intérêt européen



Les zones humides : Qu'il s'agisse de sources, de suintements, de mares temporaires, d'ornières ou de fossés, les petites zones humides en condition prairiale ou forestière sont indispensables à la reproduction du Sonneur à ventre jaune, dont la femelle pond ses œufs dans les petits points d'eau peu profonds et ensoleillés.



Les cours d'eau : Les ruisseaux, rivières, canaux et fossés, leurs ripisylves et la végétation rivulaire représentent des zones de chasses et de dispersion importantes, pour le Sonneur à ventre jaune et les chauves-souris notamment.

Ils forment également des zones de reproduction et d'alimentation pour d'autres espèces d'intérêt européen. Citons, entre autres, l'Ecrevisse à pattes blanches, petit crustacé en forte régression du fait de la dégradation voire de la disparition de son habitat, et la Moule épaisse, vivant dans les sédiments des fonds des cours d'eau.



Les prairies : Bordées de haies, de fossés ou de lisières et parcourues de petits ruisseaux, les prairies bocagères sont utiles à l'alimentation et aux déplacements d'une faune variée, dont le Sonneur à ventre jaune et le Grand murin, une chauve-souris qui glane au sol les insectes qui constituent son régime alimentaire.

Elles concourent également à la richesse floristique en permettant le développement de nombreuses espèces végétales adaptées aux différents degrés d'humidité.



Les forêts : Les massifs boisés d'intérêt européen de type chênaie-charmaie et hêtraie-chênaie, constellés de zones humides (suintements, ornières...), accueillent plusieurs espèces animales, en particulier des chauves-souris et le Sonneur à ventre jaune.

Les boisements de frênes et d'aulnes de bord des cours d'eau, contribuant à lutter

contre l'érosion en fixant les berges, jouent un rôle important dans l'épuration des eaux de la nappe phréatique en assimilant les nitrates. Associés aux végétations immergées, ils forment un ensemble d'habitats naturels favorables à la faune aquatique et aux amphibiens.

Les enjeux sur le site



Les zones humides, pour lesquelles l'enjeu de conservation est principalement lié à la présence du Sonneur à ventre jaune qui les exploite, sont parfois sujettes à des pratiques pouvant leur être dommageables, telles que le drainage des parcelles agricoles et forestières, le comblement direct des pièces d'eau et les aménagements de plans d'eau conduisant à artificialiser les berges et supprimer la végétation.

⇒ Préserver les zones humides et leur fonctionnalité.



Les cours d'eau à Ecrevisse à pattes blanches et Moule épaisse constituent des habitats d'espèces d'intérêt européen, plus ou moins menacés à l'échelle nationale et dont le maintien apparaît comme un fort enjeu. En assez bon état de conservation, ils sont cependant l'objet d'activités humaines pouvant leur être particulièrement défavorables telles que :

- l'érosion due aux activités agricoles et sylvicoles ;

- le piétinement par le bétail,
- les modifications des berges et de la ripisylve,
- la création ou les vidanges d'étangs.

⇒ Maintenir ou reprendre les activités agricoles extensives et préserver les habitats naturels d'espèces.



Les prairies humides, occupant une surface significative, possèdent un grand intérêt fonctionnel vis-à-vis des milieux aquatiques (rôle tampon) et abritent un remarquable cortège floristique et faunistique. Leur présence apparaît donc comme un des enjeux principaux.

La majorité des prairies, vouée à l'élevage extensif de bovins, est dans un bon état de conservation. Toutefois, elles sont vulnérables face à l'évolution des pratiques agricoles qui tend non seulement à modifier leur structure et leur composition mais aussi à les raréfier.

Certaines prairies, trop difficiles d'exploitation, se voient abandonnées et par conséquent fortement colonisées par les ligneux. D'autres sont exploitées de façon intensive (augmentation du chargement en bétail, amendements, ...) ou converties en culture céréalières.

⇒ Réhabiliter ou préserver les prairies. Maintenir ou reprendre une activité agropastorale extensive garante des milieux ouverts et des éléments du paysage bocager (haies, bosquets, ...).



Si la gestion sylvicole actuelle permet le maintien des milieux forestiers dans un bon état de conservation, certaines activités, telles les coupes rases et les plantations de résineux parfois observées, peuvent s'avérer défavorables aux habitats naturels indispensables à de nombreuses espèces animales d'intérêt européen et dont la présence constitue un enjeu important.

⇒ Adopter ou poursuivre une gestion forestière adaptée aux habitats naturels forestiers

et aux espèces.

